

N/Réf : OFP/DAL/S.MAR/N° 244 /19

Casablanca, le 03 SEP 2019

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIETE

.....

Objet : Concours Architectural n°67/2019, relatif aux études architecturales et la conduite des travaux du projet de construction de l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée du BTP Martil.

Monsieur,

Suite à la demande de précisions par un concurrent, concernant le Concours Architectural n°67/2019 cité en objet, nous avons l'honneur de vous communiquer les précisions fournies, à savoir :

Question 1 : le nombre de panneaux étant un signe distinctif qui ne respecte pas l'anonymat, merci de préciser le nombre de panneaux A0 à soumettre.

Réponse 1 : L'architecte doit présenter le nombre de panneaux nécessaires pour la bonne compréhension de son projet conformément au paragraphe B-1 de l'article 10 du règlement du concours.

Question 2 : Merci de mentionner si les prix sont en HT ou TTC

Réponse 2 :

- Le budget prévisionnel du projet est de 11 000 000 Dhs hors taxes conformément à l'article 4 du programme du concours architectural.
- l'estimation sommaire du coût des travaux, à fournir par l'architecte, est en hors taxes conformément à l'article 10 paragraphe C du règlement du Concours architectural.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Directeur du Patrimoine

Mohamed SANSSITE